LES DIX COMMANDEMENTS DE SÉCURITÉ DU SUPERVISEUR

I. *VOUS* êtes un superviseur et, à ce titre, vous avez en quelque sorte deux familles. Vous devez prendre soin de votre personnel au travail de la même façon que vous prenez soin de votre famille à la maison. Assurez-vous que chacun comprend et accepte sa propre responsabilité face à la sécurité.

II. *SOYEZ AU COURANT* des règles de sécurité qui s'appliquent au travail que vous devez superviser. Que l'on ne puisse jamais dire que l'un de vos aviateurs a été blessé parce que vous ignoriez les précautions à prendre pour une tâche donnée.

III. *ANTICIPEZ* les risques qui peuvent survenir à la suite d'un changement d'équipement, de méthode ou de mission. Faites appel au personnel de sécurité de votre installation qui est toujours prêt à vous conseiller sur la façon de vous prémunir contre ces risques.

IV. *INCITEZ* vos gens à discuter avec vous des risques liés à leur travail. Aucune tâche ne devrait être faite aussi longtemps qu'une question touchant la sécurité demeure en suspens. En étant attentif aux idées de vos travailleurs, vous puisez à même une source de connaissances de première main qui pourra vous aider à prévenir des pertes et des souffrances inutiles.

V. *ENSEIGNEZ* à votre personnel comment travailler en toute sécurité, de la façon dont vous guidez et conseillez les membres de votre famille à la maison, avec patience et persévérance.

VI. *ASSUREZ* toujours le suivi de vos consignes. Voyez à ce que votre personnel prenne les précautions sur lesquelles il peut compter. Faites respecter toutes les mesures de sécurité. Ne laissez pas tomber votre organisation qui a établi ces règles, ni votre personnel qui en a besoin.

VII. *DONNEZ* le bon exemple. Agissez toujours avec prudence dans votre propre conduite et dans vos habitudes au travail. Ne courrez pas le risque de passer pour un hypocrite.

VIII. *FAITES* enquête et analysez tout incident, même sans gravité, qui survient à l'un des membres de votre personnel. *SOUVENEZ – VOUS* – les petits incidents auxquels on ne porte pas attention risquent un jour de se transformer en accidents graves.

IX. *COOPÉREZ* entièrement avec les membres de l'organisation qui ont la responsabilité d'assurer la sécurité des travailleurs. Leur seul objectif est de réduire les lourdes pertes en personnel causées par les accidents et de maintenir les gens au travail et en pleine santé.

X. *SOUVENEZ – VOUS* : Non seulement la prévention des accidents réduit-elle les pertes et les souffrances humaines – mais du strict point de vue pratique – elle constitue une bonne affaire. Par conséquent, la sécurité est l'une de vos principales obligations – envers votre organisation, envers les autres superviseurs, et envers vos travailleurs. En travaillant quotidiennement avec prudence et en encourageant votre personnel à penser prudence, vous obtiendrez leur respect et leur collaboration. De plus, votre réputation y gagnera : les bonnes gens font du bon travail pour un bon superviseur!

Défense nationale National Defence

Canada